

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

---:---:---:---:---:---:---:---

ELEMENTS POUR LES COMPTES CULTURELS DE LA NATION

S Y N T H E S E

CHAPITRE II

Les résultats

Sou1968-2067

Éléments pour les comptes
culturels de la nation. Synthèse.
Chapitre 2 : Les résultats / L.
Desplanques. (Février 1968).

Février 1968

CREDOC•Bibliothèque



Boulevard de la Gare - PARIS 13ème - TEL.707-97-59

R1 020 (3)

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

ELEMENTS POUR LES COMPTES CULTURELS DE LA NATION

S Y N T H E S E

CHAPITRE II

Les résultats



L. DESPLANQUES.LL.Bis 3159

Février 1968

R¹0020

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
CONSOMMATION ET TRANSFERTS : la consommation finale	1
SECTION I - La consommation	3
A - Les caractéristiques du budget culturel des particuliers.	3
B - Dépenses culturelles et consommations culturelles	9
SECTION II - Les transferts	12
A - Les ministères	12
B - Les départements	20
C - Les communes	21
D - l'O. R. T. F.	26
E - Les entreprises	27
CONCLUSION	28

CONSOMMATION ET TRANSFERTS : LA CONSOMMATION "FINALE"

Ce chapitre qui est l'aboutissement des recherches de documentation précédemment décrites, fournit le montant de la "consommation culturelle" et des subventions en sa faveur. Il indique ainsi la totalité des dépenses consacrées à la culture soit par les particuliers, soit par l'Etat, les collectivités locales et les autres agents économiques.

Cette opération logique, d'une extrême simplicité, n'en représente pas moins une petite révolution en matière de Comptabilité Nationale. En effet, les comptes nationaux tiennent compte des subventions ou "transferts" des administrations et des entreprises en faveur des ménages et les incluent bien dans la consommation sous forme d'avantages ou d'assistance en nature, mais à la condition qu'ils bénéficient à une catégorie de population bien déterminée. Exemple : les avantages accordés aux cheminots par la S.N.C.F. sont bien repris dans les dépenses de transports des particuliers, mais en revanche, toutes les sommes consacrées par l'Etat à l'enseignement ne figurent nulle part dans la consommation car elles bénéficient à l'ensemble de la population.

La stricte application de ce principe aboutit à des résultats assez paradoxaux en empêchant de saisir les efforts de la collectivité en faveur d'une consommation déterminée et en privant les statistiques officielles d'une grande partie de leur signification. C'est ainsi que pour les transports collectifs, ces statistiques indiquent, en 1965, une dépense des ménages de 5.327 millions de francs dont une trentaine de millions en provenance de l'Etat sous forme de transferts, alors qu'elle ne font apparaître pour l'enseignement, qu'un montant de 1.223 millions concernant uniquement l'enseignement privé, les 15.805 millions du budget de l'Education Nationale étant totalement passer sous silence.

Cette règle n'entraîne pas de graves inconvénients pour les consommations dont la charge est principalement assumée par une catégorie d'agents, tels que ménages, pour la consommation alimentaire, ou les administrations pour l'enseignement, et dont la charge est répartie selon des principes bien établis et relativement connus (dépenses de santé).

En revanche, elle soulève des difficultés assez considérables lorsqu'il s'agit d'une "fonction de consommation" en évolution rapide et dont la charge n'est pas clairement répartie entre l'Etat et les particuliers.

Pour ces fonctions de consommation, il est donc nécessaire de pousser les recherches au-delà des limites habituelles en incluant dans la consommation, en plus des transferts "classiques" individualisés pour une catégorie de ménages, les transferts bénéficiant à l'ensemble de la population que nous désignerons par le terme de transferts "collectifs". Nous aboutissons ainsi, en les incluant dans la consommation, à une notion nouvelle que nous proposons d'intituler "Consommation finale".

Dans cette nouvelle optique, la consommation finale de culture s'élève pour 1965 à 14,6 milliards de francs dont 11 milliards pour la consommation des ménages et environ 3,6 milliards pour les transferts collectifs.

SECTION I - LA CONSOMMATION

Avec un montant de près de 11 milliards, la consommation culturelle, ou plus exactement le total des dépenses librement consenties par les particuliers pour les supports culturels analysés dans cette étude, revêt une relative importance.

Les Français consacrent à la culture, à peu près autant qu'à leur loyer (14,5 milliards) et presque deux fois plus qu'à leurs achats d'automobiles neuves (62 milliards).

Toutefois, cette somme ne représente en définitive que 3,8 % de leur budget soit à peine 2 fois plus que leurs dépenses de tabac et allumettes (1,8 %) et presque 3 fois moins que celles de viande (10,7 %).

A/ LES CARACTERISTIQUES DU BUDGET CULTUREL DES PARTICULIERS

I°/ Les principaux postes du budget en francs courants

Les dépenses culturelles ventilées en treize rubriques, d'un poids très inégal, peuvent être regroupées en trois grands postes relativement homogènes: Spectacles, Editions et Matériel d'équipement.

a) Analyse globale

Le premier comprend uniquement des "services" (cinéma, théâtre, redevances à l'O.R.T.F., music-hall-chansonnières-concerts, musées et monuments), à finalité culturelle prépondérante mais ne représente qu'un peu moins du cinquième du budget (18 %).

L'édition (livres, revues-journaux, disques) qui est composée de biens semi-durables à finalité culturelle nettement moins accusée que les spectacles, occupe dans le budget une position prépondérante avec plus de la moitié des dépenses (50,8 %).

Le troisième poste, le matériel d'équipement, regroupe exclusivement des biens durables (radios, caméras, appareils photos, télévision électrophones, instruments de musique) à finalité culturelle assez lâche pour ne pas dire implicite ou indirecte, pour lesquels les dépenses atteignent près du tiers (31,2 %) du budget.

Cette première ventilation met bien en évidence l'importance limitée des consommations spécifiquement culturelles. Cette importance est encore diminuée si l'on rattache au matériel d'équipement les postes du budget strictement liés à l'existence de ce matériel: redevances de l'O.R.T.F. pour la radio et la télévision, disques et bandes magnétiques pour les électrophones). Dans cette nouvelle optique, les deux premiers postes du budget qui représentent apparemment le plus d'intérêt pour la culture fléchissent assez fortement au profit du troisième.

La part des spectacles passe en effet de 21 à 10 % et celle de l'édition de 56 à 51 %, tandis que le pourcentage des biens d'équipement se relève de 23 à 39 %. Ainsi, schématiquement, biens durables et semi-durables se partagent 90 % du budget et laissent un solde d'à peine 10 % aux spectacles qui représentent la consommation culturelle à l'état pur.

b) Analyse détaillée

L'analyse détaillée de ce budget en valeur permet d'établir une hiérarchie des dépenses culturelles assez différente de celle qu'on peut imaginer de prime abord. C'est ainsi notamment, que les sommes consacrées au théâtre, un des postes essentiels du budget culturel aux yeux de la plupart des gens, dépassent à peine 1 % de ce budget.

Les revues et journaux occupent dans ce classement hiérarchique la première place avec plus du quart des dépenses (27,5 %) 3 milliards de francs, soit légèrement plus que celles consacrées aux achats d'appareils radio et de télévision (2,8 milliards) mais nettement moins que le montant total des dépenses affectées à ces deux supports si l'on y inclut les redevances à l'O.R.T.F.. En effet, ce montant dépasse alors 3,7 milliards et atteint plus du tiers du budget culturel (33,9 %).

Les appareils de télévision qui représentent, il est vrai, à eux seuls les 2/3 des achats de matériel, se classent en seconde position avec plus du cinquième des dépenses (2,25 milliards).

Les livres s'inscrivent immédiatement après avec des caractéristiques à peu près identiques (2,16 milliards, 20 % du budget).

A eux seuls, ces trois postes représentent plus des 2/3 des dépenses culturelles.

Parmi les dix autres postes, les trois plus importants, avec une part supérieure à 5 %, sont le cinéma, les redevances à l'O.R.T.F. (8 % environ pour chacun) et les appareils radio (5,5 %).

Les quatre dernières rubriques de ce classement hiérarchique, théâtre, music-hall-chansonniers, musées monuments, et instruments de musique, concernent toutes des consommations à finalité culturelle très prononcée, mais ne représentent qu'à peine 2,3 % du budget.

2°/ L'évolution du budget de 1955 à 1965

Si l'analyse de la structure du budget montre la faible importance des consommations spécifiquement culturelles, l'étude de l'évolution de ce budget met également en relief le déclin de ces consommations spécifiques.

a) Evolution en valeur (francs courants)

Ce fléchissement apparaît beaucoup moins marqué qu'il n'est en réalité si l'on se borne à une étude de l'évolution en valeur en francs courants, car ce sont les deux postes les plus culturels : spectacles et éditions dont les prix ont le plus augmenté (ils ont pratiquement doublé) alors que ceux du matériel d'équipement sont restés pratiquement stationnaires (ils ont en réalité fléchi de 5 %).

Il n'en reste pas moins que même dans ces conditions la structure du budget s'est assez sérieusement modifiée au détriment des spectacles et de l'édition et au bénéfice du matériel d'équipement.

En effet, si la consommation globale en valeur a augmenté de 250 %, le matériel d'équipement a presque sextuplé, alors que l'édition a simplement triplé et que les spectacles n'ont bénéficié que d'une progression de 150 %. Il en résulte évidemment que la part du matériel d'équipement s'est considérablement gonflée au détriment des deux autres postes. Elle a passé, en effet, de 18,9 à 31,2 %, non compris les redevances à l'O.R.T.F. et de 23,1 à 39,1 %, y compris ces redevances. En revanche, l'importance relative des spectacles, non compris les redevances à l'O.R.T.F. s'est réduite de plus de moitié (10,1 contre 20,9 %) tandis que l'édition fléchissait de 56,0 à 50,8 %).

Il est bien évident, toutefois, qu'étant donné la très grande disparité d'évolution des prix, l'analyse de l'évolution du budget culturel en valeur n'a qu'une signification toute relative et que seule l'étude de la consommation réelle, en francs constants, déduction faite des variations de prix, donne un aperçu objectif de l'évolution véritable de ce budget.

b) Evolution en volume (francs constants)

Ce nouvel examen confirme les principales caractéristiques de l'analyse précédente et amplifie de façon assez considérable les déformations de la structure du budget culturel.

Les dépenses culturelles en francs constants ou en volume ont plus que doublé avec une progression (104 %) deux fois plus rapide, ou presque, que la consommation globale (61 %), trois fois plus importante que la consommation alimentaire (37 %) et nettement supérieure à celle du poste "culture-loisirs-distraktion" (85 %)

Toutefois, cette évolution apparemment très satisfaisante ne doit pas faire illusion sur le développement de la demande spécifiquement culturelle.

En effet, la consommation de biens d'équipement a sextuplé, celle d'édition n'a augmenté que de 50 % et celle de spectacle d'à peine un quart.

Ainsi, le taux d'accroissement des spectacles est inférieur de plus de moitié à celui de l'ensemble de la consommation et n'atteint même pas celui de la consommation alimentaire. Encore faut-il préciser qu'il est tenu compte dans ces calculs des redevances à l'O.R.T.F. ; non compris ces redevances, l'évolution de ce poste se solde non par une augmentation, mais un recul de près de 20 %.

En dehors de ces redevances qui ont connu un accroissement de 250 %, les spectacles ne comprennent que deux rubriques en progression : musées et monuments, music-halls-chansonniers-concerts, dont les dépenses ont doublé mais ne représentent encore qu'une part très minime.

Cinéma et théâtre qui sont les deux rubriques essentielles de ce poste et absorbent 90 % de son montant (non compris les redevances à l'O.R.T.F.) ont au contraire connu, la première une baisse particulièrement marquée, de l'ordre de 30 %, et la seconde une stagnation (3 %).

L'édition quant à elle a bénéficié d'une progression moyenne (57 %) qui est la résultante d'accroissements assez différents, particulièrement faible pour les revues et journaux (25 %) fort honorable pour les livres (103 %) mais relativement élevé pour les disques et bandes magnétiques (262 %).

Le record de progression appartient évidemment au poste équipement qui a plus que sextuplé, grâce, en partie, au développement remarquable de la télévision, dont les ventes ont plus que décuplé et représentent près des 3/4 des dépenses de matériels.

Les autres rubriques de ce poste ont également connu une vive progression. La demande de caméra, appareils photo et électrophones a pratiquement quadruplé et celle de radio et d'instruments de musique a plus que doublé avec un accroissement de 150 %.

En raison de cette évolution, la structure du budget réel (en francs constants) assez différente de celle du budget en valeur (en francs courants) a subi d'assez sérieuses mutations au détriment des postes les plus "culturels".

Les spectacles, non compris les redevances à l'O.R.T.F. qui atteignaient plus du cinquième du budget réel en 1955 ont vu leur importance relative décroître considérablement au fil des années et ne représentent plus en 1965 que le douzième à peine (8,6 %) de ce budget.

L'édition proprement dite, livres-revues-journaux, a également accusé une sérieuse diminution ; son coefficient budgétaire qui atteignait en 1955, près de 60 %, a été ramené à 44 % 10 ans plus tard.

Le poste équipement, unique bénéficiaire de cette évolution regroupe à l'heure actuelle (y compris redevance O.R.T.F. et disques) pratiquement la moitié des dépenses en francs constants (48 %) ; sa part dans le budget culturel est, en effet, passée de 18,6 % en 1955 à 47,7 % en 1965.

3°/ Conclusion

A la suite de cette analyse, il apparaît que les dépenses à caractère culturel des particuliers tendent de plus en plus à se répartir entre deux modes principaux de consommation : hors du domicile ou au domicile.

Le premier groupe qui comprend essentiellement des "services" perd de son importance au profit du second, qui implique la possession de matériel d'équipement.

Les ménages donnent l'impression de vouloir être de moins en moins tributaires de supports culturels pour lesquels l'heure et le lieu de consommation sont imposés et désirent disposer chez eux d'une vaste gamme de ressources leur permettant de composer des "programmes" relativement autonomes.

Certes, l'économètre peut bâtir des modèles explicatifs satisfaisants pour décrire et prévoir ces évolutions, en faisant appel à l'accroissement du revenu et à des mécanismes de diffusion. De tels modèles sont efficaces dans le cadre des besoins de la planification générale ; à vrai dire, ils ne sont pas explicatifs en profondeur et les mécanismes qu'ils décrivent demeurent probablement superficiels.

Les évolutions constatées en tout état de cause, nous montrent un débordement du théâtre et du cinéma, en perte de vitesse par la télévision et le disque, cependant que le livre connaît un bon développement. La primauté de la télévision en fait le support de choix de la transmission de la culture et les pressions en vue d'y développer la publicité montrent bien que son rôle primordial est évident.

Cependant, la diffusion culturelle ne peut être ramenée à une simple livraison à domicile. Elle demande un échange, une communication, une communion, que favorise l'atmosphère des salles de théâtre ou de concert et à laquelle aucun substitut n'a encore été trouvé pour la télévision et la radio.

Quoi qu'il en soit, la physionomie du marché culturel s'est profondément modifiée au cours de la dernière décennie.

Les supports traditionnels s'effacent devant les supports modernes dont certains n'existaient même pas il y a une génération.

Grâce aux inventions nouvelles, notamment la radio et la télévision, nous assistons à l'heure actuelle, dans le domaine de la diffusion, à une véritable révolution qui semble remettre en cause, non seulement les principaux éléments de la consommation, mais encore et surtout, les principes eux-mêmes de la politique culturelle.

LA CONSOMMATION CULTURELLE DES PARTICULIERS

	EN VALEUR					EN VOLUME		
	Montant des Dépenses (millions de francs)		Coeff. budgétaires en %		Indice d'évolution 1965/1955	Coeff. budgétaires en %		Indice d'évolution 1965/1955
	1955	1965	1955	1965		1955	1965	
<u>SPECTACLES</u>	<u>783</u>	<u>1971</u>	<u>25,1</u>	<u>18,0</u>	<u>252</u>	<u>26,6</u>	<u>16,8</u>	<u>129</u>
. Cinéma	566	879	18,1	8,0	155,3	19,0	6,7	71,6
. Théâtre	64	128	2,1	1,2	200,0	2,1	1,1	103,1
. O.R.T.F.	130	868	4,2	7,9	667,7	4,7	8,2	357,2
. Music-halls, Chans. Concerts	20	70	0,6	0,7	350,0	0,7	0,6	179,4
. Musées, Monuments ..	3	26	0,1	0,2	866,7	0,1	0,2	468,9
<u>EDITION</u>	<u>1744</u>	<u>5548</u>	<u>56,0</u>	<u>50,8</u>	<u>318</u>	<u>61,5</u>	<u>47,2</u>	<u>157</u>
. Livres	650	2163	20,9	19,8	332,8	18,9	18,8	203,0
. Revues, Journaux ...	1003	2988	32,2	27,4	297,9	40,6	24,9	125,3
. Disques, Bandes magnétiques	91	397	2,9	3,6	436,3	2,0	3,5	362,0
<u>BIENS D'EQUIPEMENT</u>	<u>587</u>	<u>3418</u>	<u>18,9</u>	<u>31,2</u>	<u>581</u>	<u>11,9</u>	<u>36,0</u>	<u>614</u>
. Radio	276	601	8,9	5,5	217,7	4,8	6,0	253,4
. Caméras, App. photo .	33	157	1,1	1,4	475,7	0,8	1,5	385,7
. Télévision	194	2242	6,2	20,5	1155,7	4,3	24,5	1155,1
. Electrophones	77	392	2,5	3,6	509,1	1,8	3,8	429,0
. Instruments musique	7	26	0,2	0,2	371,4	0,2	0,2	250,0
	<u>3114</u>	<u>10937</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>351</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>204</u>

Elle exige de la part de tous ceux intéressés par ce problème fondamental, en raison de l'aspect primordial que tend à préhendre la culture dans l'économie d'abondance vers laquelle nous nous acheminons, une constante et difficile réadaptation.

B/ DEPENSES CULTURELLES ET CONSOMMATIONS CULTURELLES
(premier essai de mesure de la consommation réelle)

Le montant total du budget culturel, en francs courants ou même en francs constants, n'a, il faut bien le reconnaître, qu'une signification toute relative étant donné le caractère arbitraire du choix des différents postes de ce budget et l'hétérogénéité du point de vue de la finalité culturelle de chacun de ces postes.

Pour remédier à cet inconvénient, nous avons tenté de "raffiner" les chiffres brutes précédemment avancés en faisant une sélection dans les principales composantes de chaque poste en fonction de leur degré culturel.

Cette tentative n'a pu être malheureusement poussée très loin, faute de critères relativement objectifs, et n'a pu porter que sur les trois principaux postes de l'édition; pour les autres éléments du budget la distinction entre dépenses spécifiquement culturelles et autres dépenses est assez arbitraire, et par là même contestable.

Pour les dépenses de revues et journaux, cette distinction a pu être menée à bien, grâce à la classification adoptée le 21 Avril 1961 par le comité d'experts de l'U.N.E.S.C.O. sur la normalisation internationale des statistiques de périodiques.

Si l'on retient parmi les 21 rubriques de la nomenclature mises au point par ce comité, celles concernant des domaines typiquement culturels (I), ainsi que certaines autres concernant "l'enseignement technique", il devient relativement aisé de ventiler plus finement les dépenses de revues et journaux.

(I) Philosophie-Psychologie, Religion-Théologie-Sociologie-Statistiques, Urbanisme-Architecture, Musique, Jeux de Société, Littérature.

Cette ventilation aboutit aux résultats suivants pour 1965 :

DEPENSES DE REVUES ET JOURNAUX

	millions de Frs	pourcentages
Culturels	197	6,6
Enseignement et technique	36	1,2
Autres	2.755	92,2
	2.988	100,0

Il est également possible de réaliser la même opération pour les livres à partir d'une ventilation de leur production, en fonction de la nomenclature adoptée par le Syndicat des Editeurs, nomenclature tenant compte des recommandations de l'U.N.E.S.C.O.

Il est intéressant de signaler que les résultats de cette recherche se recoupent avec ceux d'une enquête de l'I.F.O.P. sur la lecture auprès des particuliers.

D'après ces données, la ventilation de la consommation de livres s'établit comme suit pour 1965 :

DEPENSES DE LIVRES

	millions de Frs	pourcentages
<u>Culturels</u> : Romans (779) Histoire (195) Sciences & Technique (130) Philosophiques, Politiques et religions (108) Poésie Art et Théâtre (108) Voyages (108)	1.428	66
<u>Enseignement</u> :	303	14
<u>Autres</u> : Policiers-Aventures (259) Livres d'enfants (151) Divers (22)	432	20
	2.163	100

Pour les disques, nous avons pu parvenir à une ventilation à peu près comparable en décomposant la production entre 33 et 45 tours et en subdivisant après enquête auprès des professionnels chacun de ces deux postes, entre disques classiques et disques de variétés.

Compte tenu de la différence de prix entre 33 et 45 tours, on aboutit aux résultats ci-après :

DEPENSES DE DISQUES

	millions de Fr	pourcentages
Classiques (culturels)	187	47,1
Variétés.....	210	52,9
	—	—
	397	100,0

En ce qui concerne les autres postes du budget culturel, en l'absence de critères objectifs, nous proposons très arbitrairement pour l'importance relative des dépenses culturelles les pourcentages suivants :

. Cinéma	66 %
. O.R.T.F.	50 %
. Théâtre	100 %
. Music-hall, chansonniers, concerts....	66 %
. Musée, Monument	100 %
. Biens d'équipement	50 %

D'après ces estimations, le budget culturel des particuliers se ventilerait comme suit, en millions de francs :

	Dépenses spécifique-ment cultur.	Autres dépenses	TOTAL
-Revue, journaux	197	2.791	2.988
-Livres	1.428	735	2.163
-Disques	187	210	397
-Cinéma	580	299	879
-Théâtres	128	-	128
-Music-halls, chansonniers, concerts	46	24	70
-Musées, monuments	26	-	26
-Biens d'équipement	2.143	2.143	4.286
(y compris redevances O.R.T.F.)	—	—	—
	4.735	6.202	10.937

Ces résultats détaillés semblent à première vue relativement plus satisfaisants que les résultats globaux, mais restent encore très fragiles et mériteraient des recherches complémentaires. L'intensité des moments culturels et le bénéfice qu'ils procurent à chacun varie, en effet, de façon considérable selon les individus, selon les supports et selon les éléments d'un même support.

SECTION II - LES TRANSFERTS

Le montant des transferts "collectifs" en faveur de la consommation culturelle des particuliers varie du simple au double, de 1,8 à 3,6 milliards, selon la définition retenue pour ces actions.

Cet écart, excessif à première vue, tend simplement à prouver la complexité des recherches en ce nouveau domaine, et la fragilité de leurs résultats, complexité et fragilité sur lesquelles nous pensons nous être suffisamment étendus pour n'avoir pas à y revenir.

Les principaux agents économiques à l'origine de ces transferts sont les ministères, les collectivités locales, l'O.R.T.F. et les entreprises.

A/ LES MINISTERES

L'Etat, ou plus exactement les Ministères, constituent la principale source des transferts collectifs. Ils y contribuent à concurrence de 60 % quelle que soit l'optique envisagée.

Il n'en reste pas moins que la culture occupe une place relativement modeste dans les préoccupations de l'Etat. Le budget du Ministère des Affaires Culturelles ne représentait encore en 1965, avec 343,1 millions, que 0,37 % de l'ensemble du budget qui s'élevait à 92.365 millions.

Il est vrai que les actions des autres Ministères peuvent compléter et épauler dans une certaine mesure, celles des Affaires Culturelles, mais, même si l'on en tient compte, comme nous avons tenté de le faire, l'importance relative des transferts culturels reste limitée. Ils ne représentent encore, au sens large, que 2.160 millions soit 2,3 % du budget de l'Etat mais sont ramenés, au sens étroit, à 1.077 millions soit 1,15 % de ce même budget.

L'étude des interventions de l'Etat sera scindée en deux parties.

- . La première concerne les interventions au sens large qui font apparaître un chiffre brut de plus de 2 milliards qu'il est nécessaire d'affiner pour redonner toute leur importance aux actions spécifiques.

- . La seconde traite de ces actions.

.../...

I°/ Les transferts de l'Etat au sens large

Le tableau sur le budget culturel de l'Etat appelle peu de commentaires, si ce n'est sur la faiblesse des actions des services militaires et la part relativement modeste des investissements.

L'armée consacre à peine un millième de ses crédits à la culture contre 3 % pour les services civils.

D'autre part, les actions culturelles n'absorbent que 1,95 % des dépenses d'investissement contre 2,45 % des dépenses de fonctionnement. Il s'ensuit évidemment que la part des investissements dans ces actions est beaucoup plus faible que dans l'ensemble du budget de l'Etat, 18,4 % contre 23 %.

TABLEAU I

BUDGET CULTUREL ET BUDGET DE L'ETAT

(en millions de francs)

Services	Dépenses Fonctionnement			Dépenses d'investis ^t			Total Dépenses		
	Dépenses Ordinaires	Culturelles	%	Dépenses extraord.	Culturelles	%	Total Dép. Etat	Dép. Culturelles	%
Civils	61.428	1.737	2,82	10.132	395	3,90	71.560	2.132	2,97
Militaires	10.427	24	0,23	10.378	4	0,04	20.805	28	0,13
Total :	71.855	1.761	2,45	20.510	399	1,95	92.365	2.160	2,33

Une ventilation plus détaillée de ces transferts, selon les principaux titres du budget, laisserait supposer que l'Etat délègue une importante partie de ses pouvoirs. En effet, si l'on assimile les "crédits" figurant dans les titres IV "Subventions publiques" et VI "Subventions d'investissement" à des "dépenses déléguées", on s'aperçoit qu'ils représentent près des 2/3 des actions culturelles, les crédits figurant au titre III "Moyens des services" et V "Investissements exécutés par l'Etat" atteignant à peine 37 % (tableau II).

Beaucoup plus intéressante semble être la ventilation de ces transferts par Ministère. Elle permet, en effet, de saisir le poids respectif de chaque Ministère dans l'ensemble des actions culturelles, mais aussi la part de ces transferts dans le budget de chacun d'eux.

Il nous a paru utile pour avoir une vue plus claire et synthétique

.../...

de la politique culturelle de l'Etat de regrouper ces différents Ministères en 7 grandes catégories en fonction de leur spécialisation étroitement liée à une certaine hiérarchie de leur action sur le plan culturel.

TABEAU II

DEPENSES DIRECTES ET DELEGUEES EN MATIERE DE CULTURE

(en millions de francs)

DEPENSES	ORDINAIRES		EN CAPITAL		TOTAL	
						%
Directes	Titre III	615,4	Titre V	179,6	795,0	36,8
Déleguées	Titre IV	1.146,2	Titre VI	219,3	1.365,5	63,2
	Total	1.761,6	Total	398,9	2.160,5	100,0

Le Ministère des Affaires Culturelles se classe évidemment en tête en raison de sa vocation qui exige que l'on retienne l'intégralité de son budget. Néanmoins, sa contribution dans l'ensemble des transferts, au sens large, reste limitée (15,9 %). Il est vrai que les actions retenues lors de cette première approche sont assez hétérogènes et d'une empreinte culturelle peu marquée.

En effet, pour la plupart des autres Ministères, la culture n'est pas considérée comme une fin en soi mais comme un moyen au service de causes fort honorables bien que sans liens très étroits avec la formation des hommes.

Si l'on ne retient que les "actions spécifiquement culturelles" l'importance relative du Ministère des Affaires Culturelles s'accroît considérablement comme nous le verrons par la suite.

Le Ministère de l'Education Nationale ne vient qu'en troisième position derrière les "affaires extérieures" en ce qui concerne la part des actions culturelles dans l'ensemble du budget, (4,23 %) contre (20,78 %). Cette curieuse différence s'explique uniquement par l'exclusion des dépenses d'enseignement proprement dit du champ de cette recherche. Seuls ont été retenus les transferts culturels en faveur de la "jeunesse et des sports et des bibliothèques". Il n'en reste pas moins que les crédits de ce Ministère pèsent d'un poids très lourd dans le budget culturel avec 30,7 % de son montant global.

Il y a lieu de signaler à ce sujet que la prise en compte dans cette étude des dépenses d'enseignement proprement dit, qui font dans un certain sens partie intégrante de la culture, aurait totalement modifié l'optique de ce travail. Le montant des transferts culturels n'aurait plus été de 2,1 milliards mais de 17 milliards, le budget de ce Ministère dans lequel nous n'avons retenu que 0,7 milliard s'élevant à 15,7 milliards.

.../...

Les Ministères classés sous la rubrique "Affaires Extérieures" : Affaires Etrangères, Affaires Algériennes, Coopération, Départements d'Outre-Mer et Territoire d'Outre-Mer, sont au premier rang en ce qui concerne l'importance de leur contribution : 684 millions soit 31,7 % du budget culturel de l'Etat et en deuxième position derrière les Affaires Culturelles, pour ce qui est de la part dans leur budget des crédits affectés à la culture, part qui s'élève à un cinquième pour l'ensemble des services regroupés dans ce poste et dépasse le tiers pour le Ministère des Affaires Etrangères.

Il faut, toutefois, reconnaître que leurs actions sont essentiellement motivées par une politique de prestige, de promotion nationale hors de frontières. Elles ne sont culturelles que dans la mesure où la culture constitue un des meilleurs supports de cette politique au même titre que les grandes réalisations industrielles ou les découvertes nationales.

Cette constatation paraît être confirmée par le fait que l'importance relative de la culture augmente en fonction de la vocation internationale des différents services.

Elle passe de 1,4 % pour les Territoires d'Outre-Mer à 25 % pour les Affaires Algériennes et 35 % pour les Affaires Etrangères.

Dans les autres Ministères, les interventions culturelles sont apparemment beaucoup plus diffuses et de faible importance.

Les Ministères sociaux n'affectent à la culture que 3 % de leur budget et n'interviennent dans les transferts qu'à concurrence de 13 %. Encore faut-il signaler que la majorité des crédits proviennent essentiellement du Ministère du Travail. Leurs interventions culturelles, étant donné le rôle de ces Ministères et la qualité des bénéficiaires, ont une empreinte sociale très marquée.

Parmi les divers services regroupés sous l'autorité du Premier Ministre, trois seulement participent à l'activité culturelle : les services généraux, l'information et surtout le tourisme.

Les Ministères techniques semblent avant tout préoccupés par la formation professionnelle et leurs interventions, relèvent tout autant de l'enseignement technique que de la culture.

Deux Ministères cependant, l'Agriculture et la Construction, présentent des caractéristiques différentes.

Le premier échappe, il est vrai, à toute classification et est une sorte d'Etat dans l'Etat. Il est curieux de constater à son sujet que l'importance des crédits culturels dans son budget (2,5 %) est très comparable à celle qui ressort de cette étude pour l'ensemble du budget de l'Etat (2,3 %). Compte tenu de la spécificité de ce Ministère, cette similitude de pourcentage peut être invoquée en faveur, non pas de l'exactitude, mais de la cohérence des données de ce paragraphe.

Le Ministère de la Construction qui est en définitive le maître d'oeuvre de l'urbanisme contemporain ne paraît consacrer aux actions culturelles qu'une assez faible part de ces crédits (2,1 %). Ce pourcentage n'est pas en lui-même, il faut le reconnaître, très significatif étant donné le rôle primordial que joue ce Ministère dans l'Architecture moderne des grands ensembles et des agglomérations nouvelles. Une enquête complémentaire paraît s'imposer à ce sujet.

La dépense nationale, quant à elle, se classe en dernière position, étant donné qu'elle consacre à peine un millième de ces crédits aux actions culturelles. On ne peut que déplorer une telle carence car l'armée pourrait jouer un rôle éminemment formateur auprès de ses vastes effectifs composés d'une population jeune qui vient de quitter l'enseignement qui est, de ce fait, particulièrement réceptive.

Des efforts récents semblent avoir été accomplis pour remédier à une telle situation, mais ils pourraient être développés.

De même que le Ministère de l'Agriculture poursuit la formation des appelés en suscitant avec l'accord de la Défense Nationale des clubs de jeunes agriculteurs, de même, le Ministère des Affaires Culturelles pourrait profiter du rassemblement des jeunes à l'occasion de leur service pour développer des actions culturelles coordonnées.

Aux termes de cette analyse, il apparaît que les interventions culturelles de l'Etat au sens très large reposent essentiellement sur six Ministères qui, à eux seuls, disposent de près de 90 % des crédits. (voir tableaux III et IV)

TABLEAU III

PRINCIPAUX MINISTERES INTERVENANT DANS LES ACTIONS CULTURELLES AU SENS LARGE EN 1965

	Pourcentages des actions cultur. dans leur Budget	Montant des actions culturelles	Pourcentages des Ministères dans l'ensemble des actions cultur.
	%	millions Frs	%
Affaires culturelles ...	100,0	342,9	15,9
Education Nationale	4,2	664,5	30,7
Affaires Etrangères	35,9	405,6	18,8
Travail	17,2	226,6	10,5
Affaires Algériennes ...	25,9	207,9	9,6
Agriculture	2,6	86,5	4

MINISTERES	BUDGET TOTAL en millions de francs	BUDGET CULTUREL		Part en % des Ministères dans le budget culturel
		millions Fr	Part en % dans leur Budget Total	
I - <u>Affaires Culturelles</u>	342,9	342,9	100,0	15,9
II - <u>Education Nationale</u> Jeunesse & Sports, Bibliothèque	15 695,1	664,5	4,2	30,7
III - <u>Affaires Extérieures</u>	3 292,8	684,2	20,8	31,7
Affaires Algériennes	801,2	207,9	25,9	9,6
Affaires Etrangères	1 131,0	405,6	35,9	18,8
Coopération	980,0	40,0	4,1	1,9
Départements d'Outre-Mer	226,9	28,5	12,6	1,3
Territoire	153,7	2,2	1,4	0,1
IV - <u>Ministères Sociaux</u>	9 322,5	280,4	3,0	13,0
Anciens Combattants	4 938,0	41,2	0,8	1,9
Rapatriés	778,5	-	-	-
Santé Publique	2 287,8	12,6	0,6	0,6
Travail	1 318,2	226,6	17,2	10,5
V - <u>Premier Ministre</u>	2 884,9	40,3	1,4	1,9
Services Généraux	2 668,7	25,1	0,9	1,2
Information	80,6	7,2	8,9	0,3
Tourisme	21,9	8,0	36,5	0,4
Journaux Officiels	19,9	-	-	-
St Gal. de la Défense Nationale	5,4	-	-	-
S.D.E.C.E	30,8	-	-	-
Gt. Contrôles Radio-Electrique	23,1	-	-	-
Conseil Economique et Social	17,5	-	-	-
Plan	17,0	-	-	-
VI - <u>Ministères Techniques</u>	40 022,7	119,8	0,3	5,5
Agriculture	3 359,3	86,5	2,6	4,0
Construction	781,4	16,5	2,1	0,8
Finances	24 686,0	-	-	-
Industrie	950,6	0,6	0,06	-
Intérieur	2 715,8	0,8	0,03	-
Justice	624,6	-	-	-
Travaux Publics et Transports	5 174,9	0,1	0,002	-
Aviation Civile	968,0	9,6	1,0	0,4
Marine Marchande	762,1	5,7	0,8	0,3
VII - <u>Défense Nationale</u>	20 804,8	28,4	0,1	1,3
Section Commune	7 004,3	15,0	0,2	0,7
Air	4 655,9	-	-	-
Marine	3 308,1	1,4	0,004	0,1
Formes Terrestres	5 836,5	11,8	0,2	0,5
ENSEMBLE	92 365,7	2 160,5	2,3	100,0

2°/ Les transferts culturels au sens étroit

Il ressort nettement de l'analyse précédente que la culture est une préoccupation qui n'apparaît pour bien des Ministères qu'en cinquième ou sixième urgence. De ce fait, les actions retenues dans le paragraphe précédent sont pour le moins hétérogènes. Il est bien évident que les crédits du Ministère des Affaires Culturelles, en faveur de la création artistique n'ont qu'un lointain rapport avec ceux des Ministères techniques pour la promotion sociale ou la formation professionnelle.

Il était donc indispensable de procéder à une nouvelle opération de "raffinage" afin d'éliminer toutes les actions débordant trop largement du domaine culturel.

Pour ce faire, nous nous sommes tout d'abord efforcés, ainsi qu'il a été précédemment indiqué, de répartir les transferts selon la typologie classique des actions culturelles : Création, Formation Animation, Diffusion et Conservation, en essayant de bien distinguer les éléments de cette typologie par des définitions sommaires mais relativement précises.

Dans un second stade, nous avons croisé ces éléments avec la finalité ou le thème des actions envisagées en relevant trois thèmes principaux : la culture proprement dite, les sports et loisirs, la formation technique et la promotion sociale.

Enfin, pour ne pas rester dans l'abstraction pure et apporter des éléments plus concrets, nous avons été amenés à considérer les domaines matériels, le champ de certaines actions.

C'est ainsi que les crédits concernant la conservation ont été ventilés entre, d'une part, les musées et bibliothèques, et, d'autre part, les bâtiments en englobant sous cette dernière rubrique les travaux d'entretien, les constructions nouvelles et l'aménagement des parcs et jardins.

A la suite de ce travail, dont le principe est par trop grossier, pour qu'il puisse être étendu au budget du Ministère des Affaires Culturelles, nous sommes parvenus aux résultats du tableau V (ci-après).

TABLEAU V

LES TRANSFERTS CULTURELS DE L'ETAT

19.

Ventilation selon les formes et la nature des actions entreprises

(en millions de francs)

Fonctions \ Formes	Culture	Sports & Loisirs	Technique & Sociale	TOTAL
Création	0,9	-	-	0,9
Formation	551,2	153,5	518,2	1.222,9
Animation	62,5	126,1	42,2	230,8
Diffusion	83,7	207,8	37,0	328,5
Conservation dont				
.Bibliothèques-musées	14,8	-	-	14,8
.Bâtiments	20,5	-	-	20,5
Total	733,6	487,4	597,4	1.818,4
Part en pourcentages dans le Total	40,35	26,81	32,84	100 %
Ministère des Affaires Culturelles	341,1	-	-	343,1
TOTAL GENERAL ...	1.076,7	487,4	597,4	2.161,5
Part en pourcentages dans le Total	49,81	22,55	27,64	100 %

D'après ce tableau, il ressort que la moitié à peine des crédits retenus lors de la première approche est spécifiquement culturelle, l'autre moitié se répartissant à peu près également entre les sports et loisirs, d'une part, et la formation technique et la promotion sociale de l'autre.

Les transferts culturels proprement dits dépassent à peine dans cette nouvelle optique 1 milliard de francs et proviennent à concurrence d'un tiers du Ministère des Affaires Culturelles.

La participation des autres Ministères reste encore relativement importante en valeur absolue, mais de qualité assez inférieure. En effet, la ventilation de ces transferts fait apparaître que plus des trois quart d'entre-eux sont consacrés à la formation qui relève tout autant de la culture que de l'enseignement, de la formation technique ou de la promotion sociale. La part des crédits consacrée à la diffusion ou à l'animation dépasse à peine 10 % et celle en vue de la conservation n'atteint même pas 5 %. Quant aux interventions en faveur de la création, elles sont pratiquement inexistantes.

Ainsi, les actions essentielles au développement de la culture, création et animation, n'interviennent que très faiblement dans les transferts de ces Ministères.

De ce fait, le rôle du Ministère des Affaires Culturelles dans le domaine de la culture est en définitive beaucoup plus important qu'il n'apparaît dans le tableau qui dissimule la spécificité de son action.

B/ LES DEPARTEMENTS

La contribution des départements à la politique culturelle de la Nation n'est nullement négligeable. Les actions spécifiquement culturelles des conseils généraux ont représenté, en 1965, avec 269 millions de francs les 4/5ème du budget du Ministère des Affaires Culturelles.

Il est vrai que les départements consacrent à la culture au sens large 6 % de leur budget contre 2,3 % à peine pour l'Etat et que la part des transferts spécifiques dans l'ensemble de leurs actions concernant la culture atteint près de 51 %, contre 31 % pour les dépenses "périphériques" intéressant aussi le tourisme et 18 % pour les dépenses "adjacentes" ayant trait également aux manifestations publiques.

TABLEAU VILES TRANSFERTS CULTURELS DES DEPARTEMENTS EN 1965

(en millions de francs)

	Spécifiques	Périphériques	Adjacentes	TOTAL
Dépenses ordinaires (fonctionnement)	171	163	98	432
Dépenses extraordinaires . (investissements)	98	-	-	98
TOTAL	269	163	98	530

Les interventions des conseils généraux sont importantes, non seulement par leur masse en valeur absolue, mais encore par la qualité des actions auxquelles elles donnent lieu.

Dans les transferts spécifiques, les dépenses d'investissements représentent plus de 35 %. Ces transferts sont affectés aux monuments historiques, musées, bibliothèques et théâtres, mais bénéficient principalement, sous forme d'encouragement, aux sociétés culturelles locales.

Etant donné l'importance et la qualité des efforts des départements, on peut se demander s'il n'y a pas lieu, au moment où va prendre effet la réforme des finances locales, d'envisager une action qui tout en respectant l'indépendance des conseils généraux s'efforcera de leur faire partager une politique culturelle commune et par là même plus cohérente, en vue d'assurer à leurs efforts particulièrement méritoires un maximum d'efficacité.

C/ LES COMMUNES

Le montant des transferts culturels des municipalités a été de l'ordre de 350 millions de francs en 1965, d'après les deux enquêtes de la F.N.C.C.C. (FEDERATION NATIONALE DES CENTRES CULTURELS COMMUNAUX) pour les années 1963 et 1966.

La comparaison de ce montant avec le budget des Affaires Culturelles montre toute l'importance des communes, importance qui est appelée à croître si l'on en juge par leurs efforts au cours des années récentes. En effet, de 1963 à 1966 leur budget culturel a presque doublé avec un taux d'accroissement annuel de 25 % contre 10 % pour l'ensemble de leur budget.

Le rôle des communes a d'autant plus de poids que les actions appréhendées par les enquêtes sont spécifiquement culturelles. Elles portent presque exclusivement sur le théâtre, la musique, les Beaux-Arts, les bibliothèques et les maisons de la culture.

De ce fait, leur montant de 350 millions n'est pas à comparer à celui de 2.160 millions pour les transferts culturels de l'Etat au sens large, mais aux 1.077 millions de transferts spécifiques des Ministères.

Pour rester cohérent si l'on veut mettre en regard des transferts culturels de l'Etat, au sens large, les crédits culturels des municipalités, il paraît nécessaire de majorer ces derniers de l'ordre de 50 %. Dans cette nouvelle optique, la contribution des communes dépasse un demi milliard (525 millions de francs).

La politique culturelle des municipalités est avant tout caractérisée par une inégale répartition des crédits par type d'action et catégorie de communes.

I°/ Les transferts culturels des municipalités par type d'action

La ventilation du budget culturel des municipalités selon ce critère, peut s'effectuer de deux manières, soit en retenant les 7 postes du questionnaire: spectacle, musique, Beaux-Arts, bibliothèques, centres culturels, annuités et actions diverses, soit en n'en retenant que 5 en considérant que les centres culturels sont beaucoup plus un support qu'un type d'action et en répartissant leurs crédits, de même que ceux concernant les annuités au prorata de l'importance respective des autres actions.

Voir tableau VII, page suivante.

TABLEAU VII
TRANSFERTS CULTURELS PAR TYPE D'ACTION EN 1965

Types d'actions	Sur 7 types d'actions		sur 5 types d'actions	
	montant global en millions de Fr	Part en %	Montant global en millions de Fr	Part en %
Spectacles	87,50	25	108,50	31
Musique	80,50	23	98,00	28
Beaux-Arts	66,50	19	80,50	23
Bibliothèques	38,50	11	49,00	14
Centre Culturel	45,50	13	-	-
Annuités	21,00	6	-	-
Divers	10,50	3	14,00	4
Ensemble	350,00	100	350,00	100

Cette ventilation, quelles que soient les modalités retenues, met en valeur l'importance des spectacles et de la musique.

Ces deux actions absorbent à elles seules plus de la moitié des crédits dont plus du quart pour la première et du cinquième pour la seconde.

Les deux autres rubriques : Beaux-Arts, Bibliothèque, bénéficient quant à elles de près du tiers du budget dont environ 20 % pour les Beaux-Arts et 12 % pour les Bibliothèques.

Ainsi, les municipalités consacrent les 4/5ème de leurs transferts à des actions classiques reposant sur des supports traditionnels.

Le solde du budget, soit 20 %, se répartit entre, d'une part, les centres culturels (12 %) et d'autre part les annuités et actions diverses (8 %; 6 % pour les annuités, 2 % pour les actions diverses).

Les centres culturels n'occupent qu'une place assez modeste mais qui n'en est pas moins relativement importante si l'on songe que ce support était pratiquement ignoré des municipalités il y a moins de dix ans et que les crédits des communes en leur faveur ont plus que sextuplé de 1963 à 1966.

Une analyse détaillée des principales actions spécifiques fait avant tout apparaître l'importance prépondérante du théâtre dans l'action spectacles. Les représentations théâtrales absorbent 93 % des crédits consacrés à cette action, soit près du quart de l'ensemble des transferts culturels des communes ou encore 80 millions sur 350 pour 1965.

Si l'on songe que ces crédits ne profitent qu'à moins du dixième de la population, et que le coût moyen d'un spectateur pour les communes dépasserait 50 francs d'après les données de l'enquête, il semble que l'action théâtrale mériterait d'être d'autant plus repensée qu'elle bénéficie **principalement** à des amateurs d'une formation culturelle assez poussée.

2°/ Les transferts culturels des municipalités par catégorie de communes

Le tableau VIII, ci-après, met en évidence l'inégale répartition des crédits selon l'importance des communes et la prépondérance écrasante des grandes agglomérations par rapport aux communes rurales.

TABLEAU VIII

TRANSFERTS CULTURELS DES MUNICIPALITES

Type de communes	Population en %	Crédits culturels	
		en millions de Fr	part en %
- de 5.000 habitants	45,6	7	2
5 à 10.000 "	8,5	11	3
10 à 20.000 "	8,6	21	6
20 à 30.000 "	5,9	21	6
30 à 50.000 "	6,5	24	7
50 à 100.000 "	6,9	53	15
+ de 100.000 "	18,0	213	61
Ensemble	<u>100,0</u>	<u>350</u>	<u>100</u>

Les agglomérations de plus de 100.000 habitants qui représentent 18% de la population monopolisent plus de 60 % des crédits culturels des municipalités dont les 2/3 pour les Beaux-Arts et plus de 80 % pour les spectacles.

Les grandes agglomérations et les villes de plus de 50.000 habitants soit le quart de la population, disposent des 3/4 des crédits culturels dont 85 % pour les Beaux-Arts et 91,5 % pour les spectacles.

Les habitants des autres communes sont en fait laissés pour compte avec moins du quart des crédits culturels alors qu'ils constituent plus des 3/4 de la population. Si 45 % des crédits en faveur des centres culturels leur sont affectés dans tous les autres domaines à l'exclusion des actions diverses, leur part est plus que modeste évoluant entre 1/3 et 1/10e selon les types d'actions.

Le budget culturel par habitant varie donc de façon assez considérable dans le rapport de 1 à 70 pour l'ensemble des communes, puisqu'il passe pour 1965 de 0,35 dans les communes rurales à 25,5 Fr pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants.

Il faut, toutefois, reconnaître que cette inégalité est plus ou moins accusée par type d'actions, car la politique culturelle des municipalités varie à ce sujet assez sensiblement d'une catégorie de communes à l'autre.

En réalité, on peut distinguer en fonction de l'importance de la population deux grandes catégories d'actions culturelles :

- . action dont la part dans le budget est indépendante de la population : annuités.
- . action dont la part dans le budget varie en fonction de la population
 - soit de façon proportionnelle : spectacles, Beaux-Arts
 - soit de façon proportionnelle jusqu'à un certain seuil, puis inversement proportionnelle au-delà : musique, bibliothèques.
 - soit de façon inversement proportionnelle : actions diverses et centres culturels.

Il ressort de cette étude que la politique culturelle des municipalités est assez nuancée et aboutit à une sorte de répartition des tâches relativement rationnelle et plus ou moins imposée par les faits.

Les agglomérations importantes axent avant tout leur action sur la diffusion en favorisant au maximum les aspects les plus "nobles" de la culture : théâtre, concerts, Beaux-Arts. Il s'agit essentiellement d'une politique de prestige liée au rayonnement de l'agglomération et reposant sur une infrastructure monumentale des succès passés.

Les villes de moyenne importance, de 40 à 100.000 habitants, centrent aussi leurs efforts sur les aspects traditionnels de la culture, mais privilégient les actions relativement plus modestes tels que la musique et les bibliothèques, et s'orientent plus résolument que les premières vers la formation.

Les petites villes de 10 à 40.000 habitants ont une politique encore plus diversifiée, car si elles s'efforcent de favoriser la musique et les bibliothèques, elles ne négligent pas pour autant les centres culturels.

Les communes rurales qui ne disposent d'aucune infra-structure paraissent se désintéresser des actions traditionnelles à l'exception de la musique. Elles sont beaucoup moins préoccupées par la diffusion que par l'animation et la formation et s'efforcent avant tout d'avoir des actions efficaces à un moindre prix. Leur budget se répartit schématiquement comme suit : 50 % aux centres culturels, 50 % aux autres actions dont 25 % pour la musique.

Ainsi, l'on passe progressivement d'une politique de diffusion dans les grandes agglomérations à une action d'animation dans les petites communes dont les moyens restent malheureusement très limités.

D/ L. O. R. T. F.

Les transferts très implicites de l'Office retenus dans cette étude correspondent uniquement à son déficit pour 1965, de l'ordre de 200 millions. Ils ne font donc nullement double emploi avec les montants des redevances versés par les particuliers qui sont repris par ailleurs dans les statistiques de consommation.

Ce déficit peut être valablement considéré comme un transfert puisqu'il est financé sur fonds publics. La seule question qui se pose à son sujet est de savoir s'il est bon de le distinguer des transferts de l'Etat puisque l'Office dépend directement du premier Ministre, mais en fait il existe une différence assez nette avec ces transferts car ces derniers sont volontairement consentis et préalablement fixés, contrairement aux sommes requises pour couvrir le déficit d'exploitation de l'Office qui n'apparaît qu'en fin d'exercice.

Pour rester toujours cohérent avec les deux définitions retenues des actions culturelles, il est nécessaire de ramener le montant global de ce déficit à une proportion plus modeste pour l'intégrer aux actions spécifiquement culturelles. Il est malheureusement impossible, faute de données précises, de trouver un critère de choix objectif comme nous l'avons fait pour les Ministères ou les départements, aussi proposons-nous plus ou moins arbitrairement de ne retenir que 50 % de ce déficit pour les actions spécifiques.

Le choix de ce taux pourrait donner lieu à d'interminables tentatives de justifications car il se rattache très étroitement au problème crucial de la vocation culturelle de l'O.R.T.F..

Un critère objectif aurait pu être recherché à partir de l'importance relative des émissions culturelles dans l'ensemble des programmes. Toutefois, le problème n'aurait été que déplacé car comment définir objectivement les émissions culturelles, étant donné la diversité des auditeurs. Les uns peuvent considérer comme culturelle une émission que d'autres se refusent de juger comme telle et il est impossible de présenter un critère objectif valable pour les départager, car le concept de culture varie dans des proportions très fortes d'une classe sociale à une autre.

Le pourcentage retenu s'appuie sur le fait qu'à notre sens l'O.R.T.F. a deux missions essentielles, l'information et la formation des citoyens, formation qui ne peut évidemment s'appuyer que sur des actions culturelles.

E/ LES ENTREPRISES

Les subventions des entreprises en faveur de la culture soulèvent le même problème que le déficit de l'O.R.T.F.. Dans quelle proportion faut-il réduire les actions culturelles, au sens large, des comités d'entreprises pour pouvoir les intégrer valablement aux transferts spécifiques des autres agents économiques?

D'après l'étude de l'A.D.E.L.S. et de la S.E.D.A., ces actions étendues à l'ensemble des entreprises peuvent être évaluées à 145 millions de francs. Ce montant représente le budget 'culture et loisirs' des comités d'entreprises qui comprend les 4 postes ci-après :

- . Bibliothèques
- . Vacances d'adultes
- . Activités sportives
- . Arbre de Noël

mais dont la ventilation n'est malheureusement pas indiquée.

Faute de données plus précises et compte tenu de la composition de ce budget, nous pensons pouvoir estimer que les actions culturelles proprement dites des entreprises représentent le tiers de ce budget soit : 48 millions de francs.

CONCLUSION

A la suite de ces différentes recherches, le montant des interventions des divers agents économiques en faveur de la consommation culturelle des ménages s'établit comme suit :

TABLEAU IX"TRANSFERTS" CULTURELS EN 1965

(millions de francs)

	Spécifiquement culturel		Autres		TOTAL	
		%		%		%
Ministères	1.076	58	1.084	63	2.160	60
Départements ...	269	15	261	15	530	15
Communes	350	19	175	10	525	15
O.R.T.F.	100	5	100	6	200	6
Entreprises	48	3	97	6	145	4
	1.843	100	1.717	100	3.560	100

La part des Ministères est prépondérante, elle atteint près des 2/3 si l'on tient compte de l'O.R.T.F., l'action des départements et des communes revêt néanmoins une importance non négligeable, ces deux collectivités contribuant, à concurrence de 30 %, à l'ensemble des transferts culturels. L'intervention des entreprises reste très limitée.

L'effort de ces dernières ne doit pas être pour autant sous-estimé car leurs subventions sont librement consenties et débordent largement, contrairement à ce qui se passe pour les collectivités, le rôle qui leur est imparti.

Il s'agit, en fait, d'un mécénat démocratique qui, malgré sa part relativement modeste, contient probablement en germe, grâce à sa souplesse, de vastes possibilités d'innovation sur le plan culturel.

Il faut, d'autre part, remarquer que les actions culturelles, même au sens strict, des "administrations" sont dans certains cas ambiguës.

.../...

L'aide au cinéma répond-elle à une préoccupation économique, pour soutenir une activité en difficulté, ou à une finalité culturelle ? La "subvention" à l'O.R.T.F. est-elle motivée par un souci culturel ou par des impératifs politiques ?

Le montant des transferts collectifs qui apparaît dans le tableau précédent reste encore très hétérogène, tout autant, si ce n'est plus, que celui des dépenses de consommation.

L'addition de ces montants n'en fournit pas moins la somme des dépenses consacrées à la culture, soit directement par les particuliers, soit indirectement par des tiers, administrations et entreprises, mais en faveur des particuliers. Elle donne une mesure plus exacte de la consommation, conduit à une meilleure approche du niveau de vie et de ses emplois, et doit faciliter dans une première étape les comparaisons internationales.

Dans cette optique la consommation "finale" de culture n'est plus de 11 milliards, mais de 12,8 ou de 14,6 milliards, selon la définition envisagée pour les transferts qui interviennent dans cette consommation à concurrence de 14 % dans le premier cas et de 25 % dans le second.

Quel que soit le pourcentage que l'on retienne, bien que le premier nous semble le plus valable, l'importance relative de ces transferts apparaît relativement faible eu égard à celle qui a été établie pour d'autres fonctions de consommation, suivant la méthode utilisée dans cette étude.

Le pourcentage de ces transferts qui serait de l'ordre de 20 % pour l'ensemble de la consommation s'établirait ainsi dans les domaines suivants :

. Enseignement	93 %
. Santé	85 %
. Sport	35 %
. Transport	21 %
. Culture	(20) - (14 à 25)
. Logement (loyer)	12 %

D'après ces données, il apparaît que l'intervention de la collectivité porte pour l'essentiel sur l'homme, sur ses capacités physiques (santé, sport) et intellectuelles (enseignement culture). Elle concerne, comme il est normal en économie d'abondance, des besoins d'une essence supérieure aux besoins matériels qui constituait la préoccupation essentielle des générations d'autrefois.

On semble donc s'acheminer vers une "collectivisation" de ces consommations nouvelles vers une "socialisation des investissements humains". On assiste de ce fait à une sorte de redistribution des tâches entre la collectivité et les particuliers, la première prenant à son compte les consommations intéressant la formation de l'homme pour laisser aux seconds la charge des besoins matériels.

Ce mouvement a été amorcé pour l'enseignement à la fin du siècle dernier, mais s'est considérablement développé grâce aux dispositions en faveur de la santé, depuis une vingtaine d'années.

Il faut, toutefois, reconnaître que dans cette évolution la culture, dans la mesure où l'on veut bien la distinguer de l'enseignement, dont elle tend à se dégager, n'a guère été favorisée. Elle accuse, par rapport aux autres fonctions privilégiées, un retard qu'il va devenir nécessaire de combler assez rapidement.

8 AVR. 1975

Lex - n° 1.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n° 1000
 relatif à la détermination des conditions de validité
 des actes de l'administration publique.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n° 1001
 relatif à la détermination des conditions de validité
 des actes de l'administration publique.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n° 1002
 relatif à la détermination des conditions de validité
 des actes de l'administration publique.

Co
R1

Nur
240